

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE MYON

Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrière de Myon pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales sur la commune de Myon au lieu-dit « Les Roches de Conche », fera l'objet d'une nouvelle enquête publique qui se déroulera du 1^{er} mars 2021 à partir de 10h00 au 1^{er} avril 2021 jusqu'à 17h00 sur le territoire de cette commune.

M. Eric KELLER, ingénieur conseil, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Myon, aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières :

- lundi de 13h30 à 18h00,
- mercredi de 8h00 à 12h00,
- jeudi de 13h30 à 18h30.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Myon, ou adressées directement par écrit à cette mairie (1, rue Georges Colomb – 25 440 Myon), à l'attention de M. Eric KELLER, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique du 1er mars 2021 à partir de 10h00 au 1er avril 2021 jusqu'à 17h00 à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Carrière de Myon) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Myon aux jours et horaires suivants :

- le lundi 1er mars 2021 de 10h00 à 12h00,
- le samedi 13 mars 2021 de 10h00 à 12h00,
- le jeudi 1er avril 2021 de 15h00 à 17h00.

Pour se rendre en mairie de Myon et à la préfecture du Doubs, <u>le port du masque sera obligatoire.</u> Les mesures dites « barrières » afin d'éviter la propagation du virus Covid-19 devront être respectées. Il conviendra également d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de

M. Laurent BONDENET 06.86.98.29.52 contact@lphcarriere.com

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la société Carrière de Myon et au maire de Myon, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la société Carrière de Myon.

Le Préfet, Par délégation, Le Directeur,

Christian HAAS